AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C2540
FR0014005DA7-FS0780

29 septembre 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EXCLUSIVE NETWORKS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 septembre 2021, Bpifrance Investissement (27-31 avenue du Général Leclerc – 94710 Maisons Alfort cedex), agissant pour le compte de la société de libre partenariat LAC I SLP[1] dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 septembre 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EXCLUSIVE NETWORKS et détenir pour le compte de LAC I SLP, 5 152 977 actions EXCLUSIVE NETWORKS représentant autant de droits de vote, soit 5,63% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions EXCLUSIVE NETWORKS sur le marché.

[1] Bpifrance Investissement précisant qu'il s'agit d'un fonds professionnel spécialisé et constitué en tant que société de libre partenariat représentée par son gérant et sa société de gestion (Bpifrance Investissement) agissant dans le cadre des articles L. 233-9 II, 1°du code de commerce et 223-12 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 91 476 536 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.